

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2020

Date d'affichage :

23 novembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente excusée

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Evelyne VAUGIEN

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201116-DELIB201125-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2020**

QUESTION N° 25

OBJET : Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective avec le VALTOM

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 2 novembre 2020.

La Commune de Riom souhaite poursuivre sa démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le VALTOM propose un accompagnement qui permettra de bénéficier d'un regard objectif sur les pratiques de la collectivité dans ce domaine.

Labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2015 par le ministère de l'Environnement, le VALTOM, établissement public en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers, s'engage à respecter les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 avec notamment une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire. Dans ce cadre, le VALTOM, en partenariat avec l'ADEME et les collectivités en charge de la collecte, accompagnent gratuitement 10 structures de restauration collective dans la mise en place d'une démarche de Lutte contre le Gaspillage alimentaire en proposant un accompagnement personnalisé assuré par un prestataire professionnel : le groupement TERANA/D3.

Cet accompagnement concernera la cuisine centrale et l'un de ses satellites (office de restauration de l'une des écoles de Riom) pendant l'année scolaire 2020-2021. La méthodologie appliquée sera la suivante :

1. Comité de Pilotage,
2. Diagnostic du gaspillage à partir d'un menu standardisé, avec analyse et observations sur site (cuisine centrale et satellite) puis pesée des quantités préparées par éléments,
3. Suivi intermédiaire,
4. Formation mutualisation,
5. Pesée corrective du menu standardisé.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la signature de la charte d'engagement dans cette démarche avec le VALTOM,**
- **autoriser le Maire à signer la charte d'engagement pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL